

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1034 08/10/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 octobre 1952

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro
1 novembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Delorme (Jacques) est engagé pour compter du 6 octobre 1952 en qualité de dactylographe auxiliaire au salaire journalier de mille francs (1.000 fr.), exclusif de toute indemnité, et mis à la disposition du Commandant du Cercle de Djibouti pour remplir les fonctions de secrétaire au Commissariat de Police.